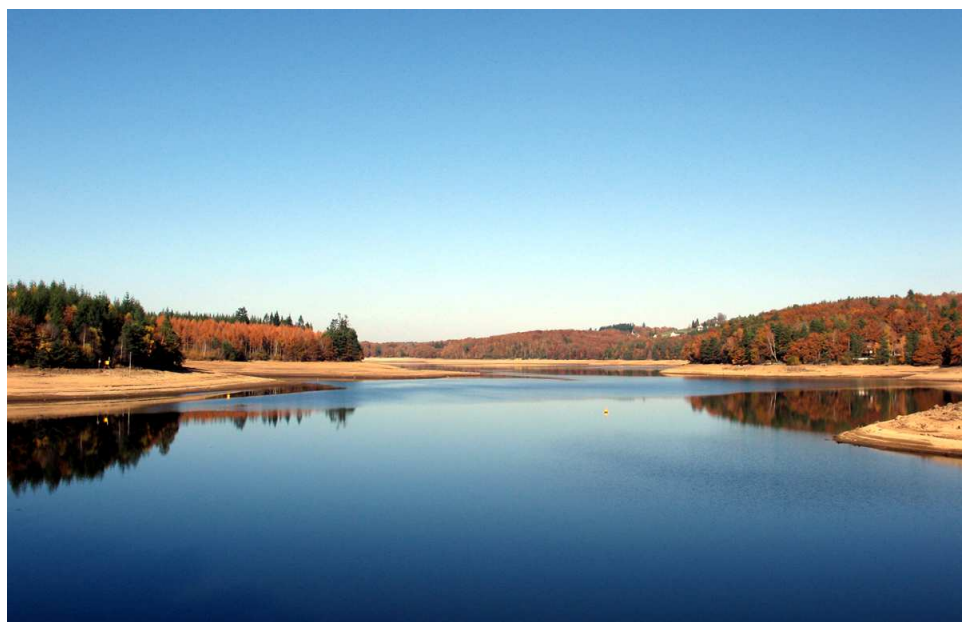


**Communes:** LIGINIAC,  
NEUVIC, SERANDON

**Site inscrit par**  
**Arrêté ministériel du:**  
**20 août 1952**

**Superficie:** 1016 ha

**Situation:**  
**20 km au sud d'Ussel**

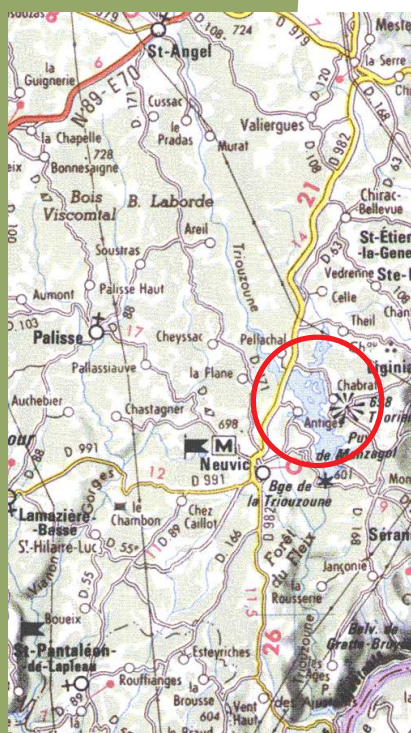


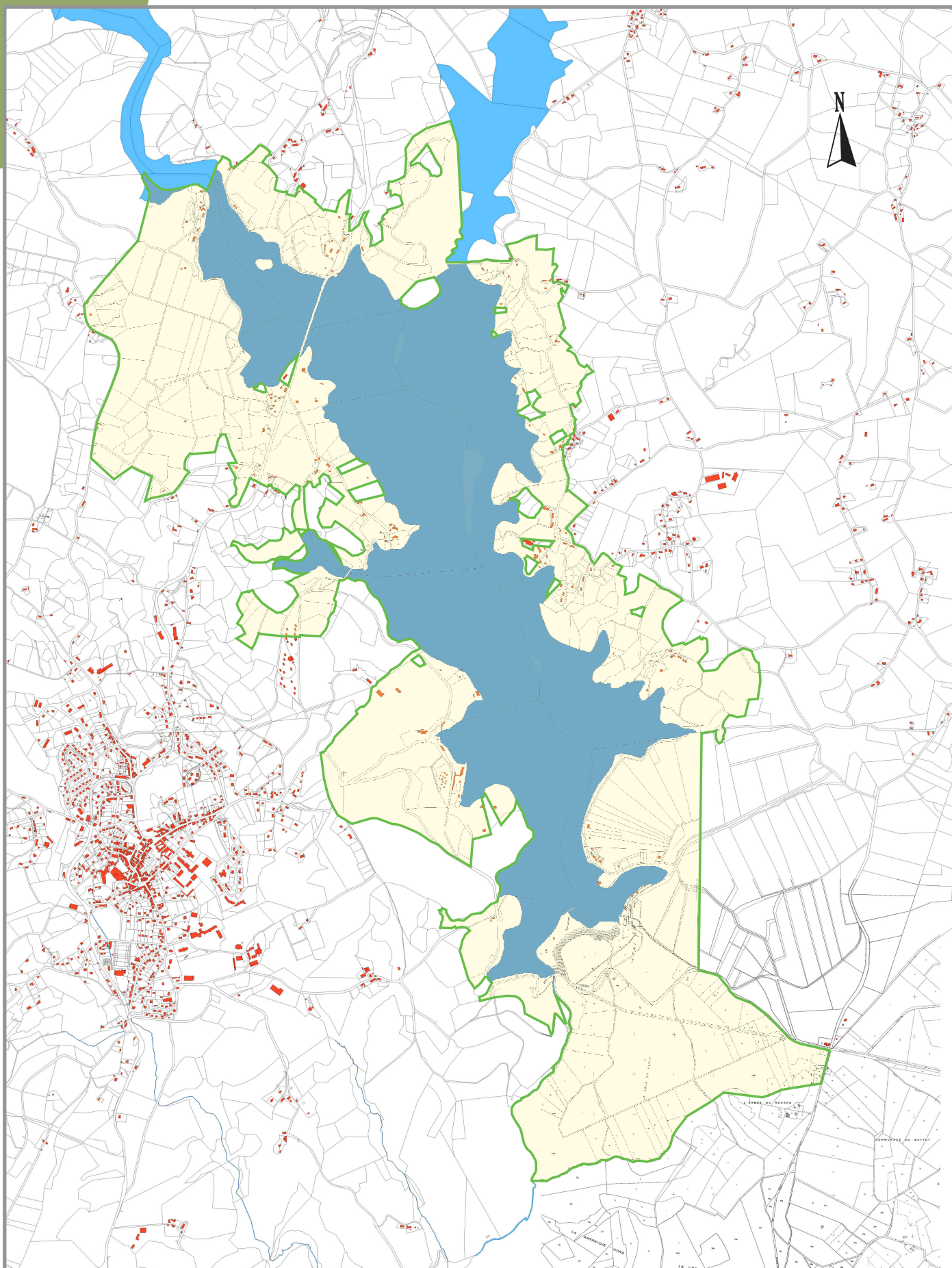
### COMPOSANTES DU SITE

Le lac de la Triouzoune, retenue hydroélectrique mise en service depuis 1945, s'étend sur 350 ha, à 20 km au sud d'Ussel en Haute-Corrèze.

Le corps principal de cette retenue forme un vaste chenal orienté nord nord-est de plus de 3 km de longueur pour une largeur moyenne de 700 m qui se poursuit vers le nord par deux bras plus resserrés. Les rives assez découpées offrent une succession de promontoires et d'anses que parsèment quelques îles et îlots. La retenue est partagée à peu près également dans le sens longitudinal par la limite séparant les communes de Neuvic-d'Ussel et de Ligniac. A l'extrémité sud, les abords immédiats de l'ouvrage appartiennent à la commune de Sérandon. Très vite, la fonction première du lac, la production d'énergie électrique, s'est complétée d'une fonction touristique justifiée par la qualité du site, l'altitude modérée, la proximité de la nationale 89 (devenue depuis l'autoroute 89), la configuration des rives partout accessibles et très propices à

l'aménagement. Cette orientation touristique s'est concrétisée par la création, à partir de 1950, de la station de Neuvic-Plage en rive droite qui comprend actuellement une très vaste plage publique, des installations nautiques, un grand terrain de camping municipal et un ensemble hôtelier. L'aménagement de cette même rive a été complété par la création de deux autres terrains de camping et d'un village de vacances.





 Périmètre du site inscrit